

DÉPENSES 1959-1960

COMPTE DE CAPITAL

\$ 270.00	Distribution d'espèces
491.46	Droit de vote
240.00	Rentes
6,000.00	Achat de terrains (municipalité de Carlyle)
<u>\$ 7,001.46</u>	

COMPTE DE RECETTES

\$ 713.66	Aide agricole
80.69	Clôtures
41.49	Chevaux et équipement
49.00	Papeterie et fourniture
186.00	Débroussaillage
19.59	Ecoles
95.00	Distribution d'espèces
75.27	Droit de vote
5,282.92	Distribution d'aliments
374.00	Funérailles
12,878.36	Secours direct
195.00	Annonces
6.85	Hygiène
272.00	Traitements—chef et conseillers
2,099.80	Main-d'oeuvre journalière
44.95	Patinoire
6,000.00	Achat de terrain
527.92	Routes et ponts
3,350.00	Logements
8,963.07	Avances non comptées en 1959-1960
<u>\$41,255.57</u>	

d) Les sommes dépensées sur les affectations de la Direction des affaires indiennes sont inscrites dans les comptes par agence et non pas par bande. Il ne serait pas possible de fournir les renseignements demandés au sujet de la bande White Bear seulement sans faire un examen détaillé de chaque poste des dépenses de l'agence Crooked Lake, de Broadview (Saskatchewan), pour les trois années 1958, 1959 et 1960.

TRANSPORT DE FOURRAGE—SOMME VERSÉE
AUX PROVINCES

Question n° 161—M. Boulanger:

Quelle somme a-t-on versée à chaque province pour le transport du fourrage dans les régions où il y avait pénurie en 1960?

Réponse de l'hon. Alvin Hamilton (ministre
de l'Agriculture):

Voici les sommes qui ont été versées aux provinces en 1960 pour le transport du fourrage:

Manitoba	\$130,714.33
Saskatchewan	145,023.58
Alberta	7,038.47

SUBVENTIONS POUR L'ENTREPOSAGE DES GRAINS
DANS L'OUEST CANADIEN

Question n° 163—M. Boulanger:

1. A quelle date a-t-on institué le plan prévoyant le versement de subventions pour l'entreposage des grains dans l'Ouest canadien?

2. Quelle somme a-t-on versée annuellement depuis cette date?

Réponse de l'hon. Alvin Hamilton (ministre
de l'Agriculture):

1. La loi sur les réserves provisoires de blé a été adoptée le 7 mars 1956, mais elle avait un effet rétroactif au 31 juillet 1955; elle a donc été appliquée pour la première fois à la campagne agricole 1955-1956.

2. Les versements effectués chaque année depuis 1955 aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé sont les suivants:

	Montant
Campagne agricole	(en millions de dollars)
1955-1956	31.5
1956-1957	28.8
1957-1958	35.6
1958-1959	39.8
1959-1960	43.6